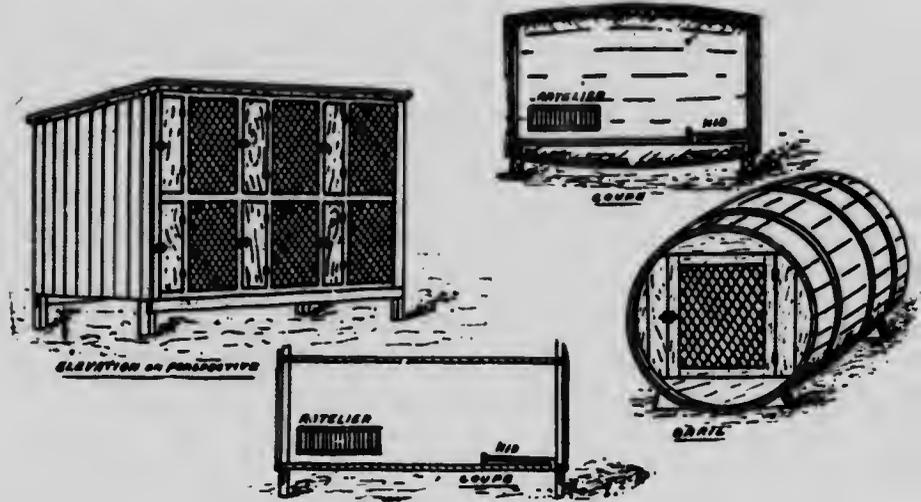


LOGEMENT

On loge le lapin à peu de frais, soit dans un clapier, cabane de bois ou de maçonnerie dont le plancher, à claire-voie, est disposé en pente légère, de manière à faciliter l'écoulement des urines, soit dans des caisses de bois ou dans des tonneaux à moitié défoncés, placés horizontalement la bonde en-dessous. L'essentiel est que l'habitation du lapin soit **sèche**, aérée et saine.

Les grands éleveurs adoptent souvent la cour ou parc d'élevage, mais cette installation nécessite des dépenses généralement trop élevées pour les débutants. Toujours, les constructions sont proportionnées au nombre de sujets que l'on veut y garder et des clôtures en fil de fer, à mailles serrées, sont enfoncées jusqu'à deux pieds dans le sol. Sans cette précaution, les lapins iraient vite causer quelques déprédations dans les vergers ou dans d'autres endroits où il serait peut-être difficile de les atteindre.



Logement du lapin

Quelle que soit la disposition des caisses ou du clapier, il ne faut point perdre de vue les points suivants:

Les cases ou divisions pour les mères lapines devraient avoir $2\frac{1}{2}$ à 3 pieds de longueur, 3 pieds de largeur et 2 à 2½ pieds de hauteur.

Elles devraient toujours être disposées de façon à ce que ses habitants voient venir celui qui les soigne.

Celles des sujets de boucherie: longueur, $2\frac{1}{2}$ pds; largeur, 15 pouces hauteur, $2\frac{1}{2}$ pieds.